

Warsaw, 9 January 2025

Madame la Présidente / Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'article 51 du règlement (UE) 2016/794 sur Europol, nous avons le plaisir de vous inviter à la **16^e réunion du Groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol**, qui se tiendra **les 23 et 24 février 2025 au Sejm et au Sénat de la République de Pologne à Varsovie**. La réunion se tiendra uniquement en présentiel.

La réunion abordera un certain nombre de questions découlant directement des prérogatives du GCPC, conformément à l'article 51 du règlement sur Europol. Elle comprendra des interventions de Mme Catherine De Bolle, Directrice exécutive d'Europol, de M. Ireneusz Sieńko, Président du Conseil d'administration d'Europol et de M. Wojciech Wiewiórowski, Contrôleur européen de la protection des données.

Le projet de programme de la réunion comprend également deux sessions de contrôle, la première sur *la lutte contre le trafic de stupéfiants en Europe* et la seconde sur *la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et hors ligne*.

Questions orales à Europol

Conformément à l'article 4, paragraphe 2 du règlement intérieur du GCPC, nous attirons votre attention sur votre droit d'adresser des questions orales à Europol. Vous trouverez ci-joint un guide à l'attention des membres sur les questions écrites et orales du GCPC, qui explique la procédure à suivre pour soumettre des questions.

Afin qu'Europol puisse préparer les réponses à temps pour la réunion, les membres/délégations souhaitant poser des questions orales sont invités à les envoyer aux coprésidents du GCPC pour le **lundi 10 février au plus tard**.

Nomination des membres du Forum consultatif sur les droits fondamentaux

Conformément au règlement intérieur révisé, le GCPC a lancé, le 24 juin 2024, un appel à manifestation d'intérêt à l'attention de particuliers et d'agences et organismes nationaux et de l'UE concernés, d'organisations internationales et intergouvernementales, d'universités et d'organisations de la société civile, afin de devenir membres du Forum consultatif du 1 décembre 2024 à la fin de la 10^e législature du Parlement européen en juillet 2029.

Lors de sa réunion du 12 novembre 2024 à Bruxelles, le GCPC a décidé de reporter la décision sur la nomination des membres du Forum consultatif à la prochaine réunion et de relancer parmi les membres du GCPC l'appel à manifestation d'intérêt en réouvrant la procédure de candidature afin de remplir entièrement le quota prévu de 11 membres.

La nouvelle date limite pour la soumission des manifestations d'intérêt et l'envoi des pièces justificatives est fixée au 17 janvier 2025 (midi, 12h00 heure de Bruxelles).

La liste des candidats et la liste des membres du Forum consultatif seront accessibles au public sur les pages du GCPC sur le site web IPEX (InterParliamentary EU information eXchange).

Sur proposition de la Troïka présidentielle, et compte tenu du large éventail de disciplines, de connaissances et d'expertise, de l'équilibre hommes-femmes et, dans la mesure du possible, de la répartition géographique, le GCPC nommera jusqu'à 11 personnes ou organisations membres du Forum consultatif.

Aspects généraux

Nous tenons à rappeler que votre parlement/chambre peut être représenté au sein du GCPC par un maximum de quatre membres (dans le cas des parlements bicaméraux, chaque chambre dispose d'un maximum de deux membres). Les membres et leurs délégations seront invités à s'inscrire à la réunion.

Conformément à l'article 4, paragraphe 3, du règlement intérieur du GCPC, les langues de travail du GCPC sont l'anglais et le français. Nous souhaiterions donc demander aux délégations de soumettre toutes les contributions écrites dans l'une de ces deux langues. Veuillez les envoyer au secrétariat du GCPC aux deux adresses électroniques: ['jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu'](mailto:jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu) et ['jpsg.europol@parleu2025.pl'](mailto:jpsg.europol@parleu2025.pl).

Tous les documents soumis par Europol aux fins de la réunion conformément à l'article 51, paragraphe 3, du règlement Europol, ainsi que toutes les contributions des délégations au GCPC et d'autres documents pertinents seront publiés sur [le site internet IPEX JPSG](#) avant la réunion et distribués aux délégations par courrier électronique.

D'autres informations et documents complémentaires seront transmis en temps utile aux services de votre Parlement

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.



Konrad Fryszak

Coprésident du GCPC,
Chef de la délégation du Sejm
de la République
de Pologne auprès du GCPC



Kazimierz M. Ujazdowski

Coprésident du GCPC,
Chef de la délégation du
Sénat
de la République de Pologne
auprès du GCPC



Javier Zarzalejos

Coprésident du GCPC et
Président de la Commission des
libertés civiles, de la justice et
des affaires intérieures du
Parlement européen

Annexe n° 1 : Projet de programme de la 16^{ème} réunion du GCPC d'Europol

Annexe n° 2 : Guide à l'attention des membres sur les questions écrites et orales du GCPC d'Europol